

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 5 JUIN 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION QUE DOIT PRONONCER
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
MONSIEUR MITCHELL SHARP,
À LA CHAMBRE DES COMMUNES,
LE 5 JUIN 1972

"RÉUNION À BONN DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
30 ET 31 MAI 1972"